

Action internationale des collectivités territoriales : quelle prise en compte à l’occasion

des élections municipales ?

Lors d’une récente enquête de l’Agence française de Développement, 70% des français interrogés ont indiqué qu’ils approuvaient le fait que leur commune/département/région s’investisse dans l’appui au développement des pays les plus pauvres. Alors que plus d’un électeur sur trois ne s’est pas rendu aux urnes lors des précédentes élections municipales, en 2014, nous sommes convaincus que cette forte adhésion des français aux enjeux de solidarité internationale est un facteur de rassemblement et de cohésion. Mais la solidarité internationale n’est pas la seule action possible à l’international pour une collectivité.

En effet, l’action internationale des collectivités territoriales - AICT est une politique publique qui accompagne le rayonnement, l’attractivité et la solidarité du territoire. En fédérant et en dynamisant les initiatives, elle permet d’associer et d’inscrire les acteurs impliqués sur ces enjeux dans une dimension européenne et internationale. La collectivité incarne cette dynamique par les accords et partenariats internationaux qu‘elle noue autour d’enjeux voisins à développer, de biens communs à préserver, de valeurs à défendre, de compétences à renforcer, d’expertises et produits à exporter. L’action internationale des collectivités met ainsi en synergie les enjeux de développement local et les enjeux mondiaux, et mobilise l’ensemble des acteurs de son territoire avec qui elle construit des stratégies - universités, entreprises, hôpitaux, associations, habitants, autres collectivités…

Depuis un grand nombre d’années, l’Etat a confié de nombreux pouvoirs aux maires et président(e)s d’intercommunalités, dont la possibilité de mener une politique publique à l’international. Celle-ci peut revêtir des formes très différentes : coopération décentralisée, aide à l’export, mobilité des jeunes, coopération universitaire...

Outre la promotion de la paix et des valeurs démocratiques, les collectivités françaises, par leur action internationale, donnent aussi du sens au développement durable. Les relations culturelles, économiques, sociales, entre les acteurs de son territoire, et le travail avec ses partenaires étrangers, permettent à la collectivité de favoriser un développement responsable, à la fois local et global, autour des Objectifs du Développement Durable - ODD.

Aujourd’hui, les 4700 collectivités françaises engagées dans 138 pays, forment le premier réseau au monde de coopération décentralisée. Il participe au rayonnement de la France, en appuyant la diplomatie et l’action de l’Etat, et en valorisant les savoir-faire français.

En cette veille d’élections municipales, nous vous sollicitons, partis politiques français et groupes politiques de l’Assemblée Nationale et du Sénat, pour connaître votre point de vue sur l’action internationale des collectivités territoriales, savoir de quelle façon cette action est encouragée dans les programmes de vos partis, et dans la façon dont les collectivités territoriales les déclinent.

Pour ce faire, nous vous proposons de répondre aux questions suivantes (les réponses à ces questions seront rendues publiques) :

*• Entendez-vous inciter les candidats aux municipales de votre parti à engager leur collectivité dans une action internationale ?*

*• Entendez-vous proposer aux candidats de créer un poste d’adjoint au maire en charge de l’action Internationale des collectivités territoriales si le maire ne prend pas en charge directement cette délégation ?*

*• L’offre de formation que vous proposez aux élus comprend t’elle un module sur l’action internationale des collectivités territoriales ?*

*• Envisagez-vous d’inciter les candidats à proposer aux habitants la possibilité d’inscrire des sujets à l’ordre du jour des assemblées municipales (conseils municipaux ou assemblées de quartier) pour impliquer davantage les citoyens sur les questions internationales ?*

*• Proposerez-vous aux candidats d’inscrire dans leur projet la possibilité d’associer des citoyens à l’évaluation de la politique internationale de la collectivité ?*

Merci de nous envoyer vos réponses –en remplissant ce document Word ou en format libre- à :

[secretariat@cites-unies-france.org](mailto:secretariat@cites-unies-france.org) avant le 10 février 2020.

Contact :

Geneviève Sevrin,

Directrice générale de Cités Unies France

Courriel : [g.sevrin@cites-unies-france.org](mailto:g.sevrin@cites-unies-france.org)